



LEGISLATURE 2016-2021

COMMUNE D'URSINS

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance du 4 octobre 2017

Présidence de Monsieur Yves Tacheron, Président

32 membres assermentés : 22 présents
10 excusés

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2017
3. Assermentation de nouveaux membres
4. Assermentation de la nouvelle Conseillère municipale
5. Nomination à diverses commissions
6. Préavis municipal n°8/2017 concernant l'arrêté d'imposition 2018
7. Préavis municipal n°9/2017 concernant la modification du règlement communal sur la distribution de l'eau
8. Communications de la municipalité
9. Interventions individuelles

Le Président ouvre la séance et invite les membres du Conseil à avoir une pensée pour M. Guy Brügger, ancien membre du Conseil et de la Commission de gestion, décédé, il y a quelques mois, dans un accident d'ULM.

Après ce moment de recueillement, le Président soumet l'ordre du jour à l'Assemblée qui l'accepte tel qu'il est présenté.

1. APPEL

La secrétaire procède à l'appel.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des personnes qui n'ont pas été appelées et qui souhaitent être assermentées.

M. Jean-Paul Burdet, M. Julien Favre, M. Alexandre Frauche, M. Timothée Gerber et M. Antoine Michel se présentent.

2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2017 a été annexé à la convocation, il n'en est donc pas fait lecture.

Mme Sandra Gonin, Boursière, relève une erreur à la page 12. L'excédant de revenus est : CHF 4'020.80 (et non pas 420.80 comme indiqué dans le PV).

Le procès-verbal est soumis au vote et est accepté à la majorité.

3. ASSERMENTATION

Le Président procède à l'assermentation des personnes citées au point 1.

4. NOMINATION DE LA NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Le président félicite Mme Isabelle Gachet pour son élection.

M. Henri Wisser, Syndic, remercie M. Julien Favre, démissionnaire, pour l'excellent travail qu'il a effectué au sein de la Municipalité pendant 6 ans. L'Assemblée remercie également M. Julien Favre par des applaudissements.

Le Président précise que Mme Isabelle Gachet reprend le dicastère de M. Julien Favre et qu'elle est entrée en fonction le 1^{er} octobre. La Préfète ne se déplaçant pas lors d'élections complémentaires, c'est le Bureau du Conseil qui doit assermenter Mme Isabelle Gachet. L'assermentation terminée, l'Assemblée félicite Mme Isabelle Gachet.

5. NOMINATION A DIVERSES COMMISSIONS

Le Président invite les membres du Conseil à effectuer diverses nominations.

M. Timothée Gerber est nommé scrutateur suppléant (en remplacement de Mme Isabelle Gachet).

M. Jacques-Olivier Marrel est nommé à la Commission de gestion (en remplacement de M. Stéphane Chenaux).

M. Alexandre Frauche est nommé suppléant à la Commission de gestion (en remplacement de M. Jacques-Olivier Marrel).

Le Président explique que la Municipalité a reçu une demande de naturalisation émanant de M. Jean-François Béroudiat. Une Commission de naturalisation, qui auditionnerait le candidat, pourrait être nommée. Cependant, le Conseil peut déléguer cette tâche à la Municipalité. L'Assemblée s'accorde à choisir cette solution.

6. PREAVIS MUNICIPAL N°8/2017 CONCERNANT L'ARRETE D'IMPOSITION 2018

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

M. Jean-Yves Cruchet, Municipal, explique que l'année 2016 était une bonne année. Cependant, la Municipalité préfère rester prudente. Elle a donc décidé de diminuer le taux d'imposition communal d'un point (qui passe de 78 à 77 %).

Le Président donne la parole à Mme Aude Bonnard, rapporteuse pour la commission des finances qui s'est réunie le 25 septembre 2017 en présence de la Municipalité et de Mme la Boursière. La commission, n'ayant pas de remarque à formuler, demande au Conseil général d'accepter le préavis municipal n°8/2017 tel que présenté.

Le Président remercie Mme Aude Bonnard ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président procède au vote du préavis municipal n°8/2017 qui est accepté à la majorité.

7. PREAVIS MUNICIPAL N°9/2017 CONCERNANT LA MODIFICATION DU REGLEMENT COMMUNAL SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

M. Henri Wiser explique que l'essentiel de ce règlement a été réalisé par M. Julien Favre. Ce nouveau règlement répond aux exigences de la nouvelle loi cantonale sur la distribution de l'eau (LDE). M. Henri Wiser détaille les aspects techniques de cette nouvelle loi, notamment les obligations légales des communes ainsi que la nature et la fixation du prix de l'eau.

M. Georges Burdet demande pourquoi, au chapitre « réseau principal de distribution », il n'y a aucune mention de l'Association intercommunale de l'amenée d'eau de la Menthue.

M. Henri Wiser prend note de cette remarque et la soumettra à la prochaine assemblée de l'Association.

M. Julien Favre ajoute que chaque commune faisant partie de l'Association d'amenée d'eau de la Menthue a un Municipal qui siège au comité de direction.

M. Didier Bonnard propose que l'Assemblée accepte le règlement et demande à la Municipalité de nous donner plus de précisions sur ce sujet lors du prochain Conseil.

Mme Véronique Tacheron Wiser demande si le nouveau règlement aura une incidence sur le prix de l'eau.

M. Henri Wiser lui répond que non. Ce nouveau règlement précise les rapports entre les fournisseurs d'eau et les clients.

Le Président donne la parole à M. Aude Bonnard, rapporteuse pour la commission des finances qui s'est réunie le 25 septembre 2017 en présence de la Municipalité. La commission, n'ayant pas de remarque à formuler, demande au Conseil général d'accepter le préavis municipal n°9/2017 tel que présenté.

Le Président remercie Mme Aude Bonnard ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président procède au vote du préavis municipal n°9/2017 qui est accepté à la majorité.

8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Henri Wiser annonce que la gestion des appartements communaux est désormais confiée à la gérance Easy à Yverdon. Le coût représente plus ou moins 3.7 % des revenus réalisés par les locations.

M. Patrick Marrel annonce que, suite à la démission de M. Julien Favre, il le remplace comme délégué suppléant au Conseil intercommunal ORPC.

M. Grégory Bréchon présente ses excuses pour son retard.

M. Jean-Yves Cruchet explique qu'un groupe WhatsApp a été créé pour la communication entre les parents des écoliers et les transports publics.

9. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

Le Président invite les nouveaux membres à venir chercher un exemplaire du règlement du Conseil général d'Ursins.

M. Rémy Tacheron demande quand la Municipalité présentera le projet de la Grande salle.

M. Henri Wiser répond qu'un préavis concernant le bâtiment de la laiterie sera certainement présenté au Conseil à la fin de l'année. Concernant la Grande salle, M. Julien Favre continue d'y travailler. Ce dernier précise qu'il a bientôt terminé le projet et que la Municipalité pourra, si elle le désire, le présenter au Conseil de décembre. Il ajoute qu'il y travaille en qualité de consultant, mais au tarif « heure de commune ».

Mme Véronique Tacheron Wiser annonce que le chœur mixte « La Coccinelle » a un nouveau directeur. Elle annonce aussi qu'un film (réalisé par Joachim Scheidegger) sur le Giron sera bientôt disponible sous forme DVD.

Le Président propose que « La Coccinelle » organise une séance cinéma pour le village.

Mme Madeleine Bovay Guédé remercie la Municipalité pour le projet d'installation d'une table et de bancs à la place de jeux. Elle annonce que, l'année prochaine, elle rétablira la place pour jouer à la pétanque.

Le Président annonce que le prochain Conseil se tiendra le 6 décembre et que l'Amical des pompiers d'Ursins organise une soirée « Vacherin » au four à pain le 2 décembre. Il lève la séance à 21h15.

Le Président



Y. Tacheron

La Secrétaire



S. Masson Michel

